

## Au sommaire

- 3 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Urbanisme / Construction.** Construction illicite : conditions de l'exigence d'une remise en l'état  
**Association syndicale.** Association syndicale libre et copropriété : coexistence possible pour la gestion d'un élément commun d'un bâtiment unique
- 5 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Adoption.** Assistance médicale à la procréation : dispositif transitoire d'adoption et consentement du mineur de plus de 13 ans
- 6 FISCAL**  
**Impôt sur le revenu.** Précision gouvernementale relative à l'imposition des dirigeants de SASU
- 8 RURAL**  
**Aménagement foncier.** Vente par la SAFER à titre de professionnel : devoir d'information sur l'adéquation entre le bien et l'usage prévu
- 9 PROFESSION**  
**Légalisation.** Modalités de légalisation des actes publics étrangers destinés à être produits devant les autorités françaises  
**Responsabilité notariale.** Contours du devoir d'investigation du notaire chargé d'une adjudication immobilière

## À LA Une

### Droits de succession : date d'opposabilité à l'Administration d'une convention de préciput

Un arrêt de la Cour de cassation du 17 juin 2026 tranche un litige opposant des héritiers à l'administration fiscale concernant l'imposition de contrats d'assurance-vie non dénoués ayant fait l'objet d'une clause de préciput.

La haute juridiction précise que la modification apportée par acte notarié au régime matrimonial par l'insertion de ladite clause produit ses effets sur la composition de l'assiette taxable de la succession dès la signature de l'acte entre les parties. Ainsi, le retard dans la transcription en marge de l'acte de mariage du changement de régime ne permet pas à l'Administration de traiter ces biens comme faisant partie de l'actif net soumis aux droits de mutation.

> LIRE P. 1